

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1098

Rubrik: ici et là

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Année politique suisse 1991

(jd) *L'Année politique suisse 1991* est arrivée. Edité depuis 1965, cet annuaire est l'indispensable mémoire de toutes celles et de tous ceux qui ne veulent pas se perdre dans le dédale de la politique fédérale, retrouver rapidement l'état d'un dossier. La présentation par thèmes — chaque thème est lui-même subdivisé en de nombreux sujets — facilite l'accès à l'information. Ainsi, sous le thème «Défense nationale», le sujet «Objecteurs de conscience» est présenté en trois pages: rappel des principales propositions dans le passé, résultats de la votation populaire du 2 juin 1991 (loi Barras) avec les arguments des partisans et des adversaires, présentation des nouveaux projets (article constitutionnel, groupe de travail Napf, initiatives des cantons de Genève et du Jura, moratoire genevois sur les peines de prison, statistique des objecteurs). Pour chaque thème l'annuaire propose une sélection bibliographique.

La deuxième partie est consacrée à la vie politique cantonale (nouvelles lois et votations) également présentée par thèmes, alors que la troisième partie aborde la vie des partis et des organisations d'intérêts. Enfin, dans une annexe, on trouve les résultats détaillés des élections fédérales, cantonales et communales avec des données sur la présence des femmes dans les exécutifs et les législatifs, les résultats des votations fédérales et les votes par appel nominal au Conseil national.

Année politique suisse 1991, Centre de recherche sur la politique suisse, Lerchenweg 36, 3012 Berne.

Le centenaire d'une mort annoncée

(cfp) Le 1^{er} octobre 1892, les membres de la société cantonale d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel entendirent une communication du professeur Louis Favre, de l'Académie de Neuchâtel, sur le patois parlé naguère dans ce pays. En terminant, le conférencier demanda que les patoisants de l'assemblée s'annoncent: ils étaient au nombre de six. Un Comité du patois chargé de recueillir ce qui reste du patois de Neuchâtel, d'en publier, aux frais

de la société, des morceaux en prose ou en vers, et de dresser la statistique des personnes qui, dans le canton, parlent encore couramment cette langue fut nommé. En 1894, un volume parut sous le titre *Le patois neuchâtelois*. Le Conseil d'Etat versa une allocation de 200 francs pour cette «œuvre patriotique» tirée à 800 exemplaires.

L'enquête recensa 205 patoisants, dont le plus jeune était un pêcheur de 36 ans, de Chez-le-Bart: «*Son père et sa mère lui parlaient constamment patois, ainsi qu'à ses frères qui, cependant, ne le parlent pas tout en le comprenant parfaitement*» peut-on lire.

Les patois ne sont pas des langues monolithiques: il n'y a pas un mais des patois de Neuchâtel, comme il y a des patois fribourgeois, valaisans, vaudois et jurassiens. Quant au patois genevois, disparu depuis longtemps, il n'en reste guère que les 68 couplets du *Cé qu'è lainô*, et le souvenir qu'il était fort proche des patois savoyards. ■

Remous chez les socialistes genevois

(jd) L'état préoccupant des finances genevoises et les remèdes envisagés par le Conseil d'Etat ne mettent pas en colère les seules organisations de la fonction publique; une cinquantaine de membres du parti socialiste demande la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. A l'ordre du jour, l'analyse de la politique du parti au cours des deux dernières années et le retrait des deux conseillers d'Etat socialistes du gouvernement.

Les camarades contestataires préconisent une politique d'opposition ferme susceptible de provoquer à terme un renversement de majorité et donc le retour du parti au Conseil d'Etat. La tentation n'est pas nouvelle chez les socialistes d'abandonner les responsabilités gouvernementales pour s'accorder une cure de jouvence oppositionnelle dont on espère une nouvelle légitimité politique... Cette tentation de la pureté apparaît régulièrement lorsqu'ils se trouvent en difficulté, déchirés entre leurs objectifs et les nécessaires compromis qu'impose l'exercice du pouvoir.

A l'évidence la situation actuelle exige, et pas seulement à Genève, une réflexion de la part d'une gauche plus habile et plus habituée à gérer la redis-

tribution des fruits de la croissance économique que la pénurie. Malheureusement les contestataires ne semblent pas prêts à une telle réflexion, tout occupés qu'ils sont à la défense d'un Etat social qui soudain prend des allures quasi paradisiaques et d'une fonction publique présentée comme le fer de lance de la classe ouvrière. Pas trace d'esprit critique à l'égard des prestations de l'Etat et des privilèges qu'elles ont engendrés, pas le moindre doute sur le fait que les effectifs actuels de la fonction publique répondent à des besoins socialement prioritaires. Cet aveuglement de la part de militants qui se déclarent soucieux de défendre fermement le pouvoir d'achat et l'emploi de tous les salariés est une véritable injure aux chômeurs et aux véritables défavorisés de la société genevoise. Est-ce la crainte des prochaines élections et de la concurrence du parti du travail, inconsciemment aligné sur les revendications du Cartel de la fonction publique, qui les conduit à exiger le sacrifice expiatoire des magistrats socialistes ?

Aujourd'hui à Genève, sur la gauche de l'échiquier politique et social, il n'y a guère que le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) qui pousse la réflexion au-delà d'une défense rigide des «acquis». Le SIT ne se contente pas de refuser le plan d'économies du Conseil d'Etat. Conscient du caractère structurel de la crise financière et des conséquences catastrophiques qu'elle peut avoir à terme sur la politique sociale, il propose des alternatives à la fois du côté des recettes mais également en matière de réduction des dépenses: seules la participation et la concertation permettront d'éviter des coupes claires, sans ordre de priorité. Le SIT évoque aussi la solution de la diminution du temps de travail qui pourrait favoriser le maintien de l'emploi, d'une indexation dégressive, voire forfaitaire qui éviterait de creuser le fossé entre hauts et bas salaires. ■

ici et là

L'association romande pour les droits de la femme (ADF) organise un séminaire sur le thème: **Petite enfance, quel accueil ?** le 3 octobre 1992 au Centre paroissial d'Ouchy à Lausanne. La journée de travail se déroulera en deux temps: le matin une palette de spécialistes s'exprimeront et l'après-midi sera réservé à différents ateliers. Une garderie est prévue. Programme et inscriptions: Gabrielle Ethenoz-Damond, ch. du Lignolet 7, 1260 Nyon, tel. 022/ 361 31 82.